

Vide-Greniers

Organisé par le

Comité de Jumelage de Noirmoutier

Dimanche 26 Juillet 2020

Place de la Prée au Duc
85330 Noirmoutier en l'Île

BULLETIN D'INSCRIPTION

A remettre ou à adresser **au plus vite OBLIGATOIREMENT** par **courrier postal** à
Gérard Moreau 89, rue du Général Leclerc 85330 NOIRMOUTIER en L'Île

Mme/Mlle/M.

Prénom

Cocher la case correspondante :

Carte Identité Passeport Permis Conduire N°.....délivré le
Par

Adresse :

Code Postal. Ville

Tél. Portable

e-mail.

S'inscrit au vide-greniers du **26 Juillet 2020** et réserve mètres,

Ci-joint un chèque de € à l'ordre du **COMITÉ de JUMELAGE de NOIRMOUTIER** ainsi qu'une copie de ma pièce d'identité (**OBLIGATOIRE**)

J'accepte de me conformer au règlement de cette manifestation,
d'appliquer et de respecter les conditions et gestes-barrières liés au
COVID 19 (Guide de l'exposant ci-joint)

A le

Signature précédée de la mention manuscrite « **lu et approuvé** »

Conditions de participation – Règlement (à découper et à conserver)

- 1- Ce vide-greniers, est organisé par le **COMITÉ DE JUMELAGE de NOIRMOUTIER** est **réservé exclusivement aux particuliers**. La vente par des enfants est autorisée sous responsabilité parentale.
- 2 - Ce vide-greniers aura lieu de 9 à 18 heures, le **dimanche 26 Juillet 2020, (en extérieur seulement), Place de la Prée au Duc à Noirmoutier**. Le déballage débutera à 7h30. L'accueil des participants se fera à partir de 7h00 et l'installation devra impérativement être terminée à 9h00. Les **véhicules devront être retirés** et stationnés sur le parking le plus proche.
- 3 - Le **COMITÉ DE JUMELAGE DE NOIRMOUTIER** assure la publicité de ce vide-greniers par voie d'affiches, de presse et distributions de flyers.
- 4 - Les emplacements sont loués sans table ni chaise, et sont attribués en fonction de l'arrivée chronologique des bulletins d'inscriptions. **Pas de véhicule sur les stands, seules les remorques sont autorisées.**
- 5 - **Conditions : 10 € les 3 mètres**. Chaque emplacement supplémentaire sera loué par tranche de 3 mètres. Lors de l'inscription, les Exposants doivent faire retour du **présent bulletin d'inscription** dûment complété et signé, régler la totalité de la somme exclusivement **PAR CHEQUE**, et y joindre obligatoirement une **photocopie de leur pièce d'identité** ; l'inscription ne sera prise en compte qu'à réception de l'ensemble de ces documents, et ce, dans la limite des places disponibles. A défaut, les places seront attribuées à d'éventuels autres demandeurs.
Une **inscription au plus vite est vivement recommandée**, bien qu'elle soit acceptée au plus tard 5 jours avant la date de la manifestation, et ce, dans la limite des places restant disponibles (tenir compte du temps d'acheminement du courrier postal).
L'exposant s'assurera que son inscription a bien été prise en compte.
En aucun cas, la participation ne sera remboursée, même en cas d'intempéries.
- 6 - Les organisateurs se réservent **le droit de sélectionner les participants**. Ceux-ci sont responsables de la provenance et de la vente des objets qu'ils proposent au public.
- 7 - Chaque participant s'engage à ne vendre que des objets usagés (personnels et mobiliers), ce qui exclut la revente d'objets confiés par un commerçant ; il devra laisser son **emplacement propre après la manifestation**.
- 8 - Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisation. Ils doivent donc, de ce fait, **être couverts par leur propre assurance**.
- 9 - En cas d'impossibilité à être présent le jour même, et afin de satisfaire les participants qui sont sur la liste d'attente, prière de bien vouloir prévenir.

Vide-Grenier du 26 Juillet 2020

Comité de Jumelage de Noirmoutier

Un sens de circulation, avec balisage, sera mis en place par le Comité

Guide de l'exposant SPÉCIAL COVID-19


1 Port du masque obligatoire



2 Écartement d'au moins 2m entre chaque stand



3 Pensez à prendre votre solution hydroalcoolique



4 Désinfection régulière des objets touchés par les visiteurs

Merci !